

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

**REVUE DE PRESSE**

**Mai 2015**

## **Table des matières**

Le Quotidien d'Oran, 2 mai, Droits de l'homme : Le Parlement européen épingle l'Algérie ..	02
El Watan 3 mai, Deux journalistes poursuivis en justice en une année à Oran .....	04
El Watan 4 mai, Le caricaturiste Tahar Djehiche devant le juge.....	05
El Watan, 12 mai, El Oued : le verdict de l'affaire Rachid Aouine reporté au 25 mai .....	06
Le Rapporteur, 13 mai, Cinq ONG demandent à l'UE de faire pression sur Alger.....	07
El Watan, 13 mai, Cinq ONG de droits de l'homme saisissent Mogherini.....	09
El Watan, 15 mai, Censure : une journaliste de la Chaîne 3 menacée de licenciement .....	10
Liberté, 18 mai, session du conseil d'association UE Algérie le 19 mai.....	11
Liberté, 27 mai, Le caricaturiste Tahar Djehiche acquitté.....	12

## **Le Quotidien d'Oran, 2 mai, Droits de l'homme : Le Parlement européen épingle l'Algérie**

Par R. N.,

Lors de sa session plénière du 30 avril, le Parlement Européen a voté une résolution condamnant le «harcèlement de militants des droits de l'homme et des travailleurs en Algérie». Selon un communiqué de cette instance, les députés «demandent aux autorités algériennes d'assurer et de garantir le droit à la liberté d'expression et d'association et le droit de réunion pacifique dans le pays» et «affirment que le droit à un procès équitable et l'assurance d'une garantie minimum pour le droit à la défense pour tous les détenus est en conformité avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques». Ils rappellent que «le harcèlement et l'intimidation des militants des droits du travail et des défenseurs des droits de l'homme, y compris au niveau judiciaire, n'est pas une pratique conforme à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme».

Les députés européens appellent le «chef de la politique étrangère de l'UE» et «les États membres» à «veiller à ce que la politique européenne vis à vis de l'Algérie soit claire et fondée sur des principes et qu'elle comprenne un dialogue sur les droits de l'homme». Ils «exhortent les autorités algériennes et le chef de la politique étrangère de l'UE à inclure un chapitre fort sur les droits de l'homme dans le futur Plan d'action UE-Algérie».

L'Algérie, par la voix du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Abdelaziz Benali Cherif, a sévèrement critiqué la résolution du Parlement européen. Suite à l'adoption de cette résolution, Abdelaziz Benali Cherif, a évoqué, dans une déclaration à l'APS une action «initiée par un groupuscule connu pour avoir versé dans l'agitation médiatique pour servir des desseins inavouables et contraire à la volonté clairement affichée par l'Algérie et l'UE d'aller de l'avant». «Trente-cinq eurodéputés sur les 751 que compte le Parlement européen ont adopté, ce jour, quasiment à la sauvette, une résolution sur l'Algérie, en réel décalage tant avec l'esprit qui préside aux relations de dialogue et de coopération entre l'Algérie et l'Union européenne qu'avec la dynamique qui anime les rapports de l'Algérie avec ses Etats membres», a-t-il affirmé. «Cette action a été initiée par un groupuscule connu pour avoir souvent versé dans l'agitation médiatique pour servir des desseins inavouables et contraires à la volonté clairement affichée par l'Algérie et l'UE d'aller de l'avant dans la promotion de leur partenariat global et multidimensionnel».

### **«ESCROQUERIE PROCEDURALE»**

Le recours à l'adoption d'une telle résolution sous le sceau de l'urgence est une mesure qui s'apparente à une «escroquerie procédurale», a encore ajouté le responsable. «Le fait ordinaire choisi comme prétexte par les auteurs de cette résolution renseigne tant sur leur acharnement à vouloir porter préjudice à l'atmosphère sereine qui caractérise le dialogue entre l'Algérie et le partenaire européen que sur les limites de leur vision quant aux intérêts mêmes de l'UE. Les vaines tentatives de ces quelques détracteurs qui se trompent d'époque et d'adversaire ne peuvent en aucun cas altérer et encore moins remettre en cause la marche résolue de l'Algérie et de l'UE vers la consolidation du partenariat mutuellement avantageux que projette l'Accord d'association», a-t-il dit. Partant, l'adoption de cette résolution, qui s'écarte de l'esprit du dialogue confiant, décrédibilise ses propres auteurs qui se sont arrogés le droit de tenter de jeter la suspicion sur la justice algérienne face à des faits répréhensibles qui font l'objet d'actions judiciaires similaires dans nombre de pays européens. «En rejetant cette intrusion suspecte et irresponsable dans les affaires intérieures de l'Algérie, le ministère des Affaires étrangères, qui a pris le soin d'attirer l'attention des partenaires européens sur les retombées négatives

que pourrait avoir cet acte sur le développement des relations entre les deux parties, réitère la ferme volonté de la partie algérienne de poursuivre activement la mise en œuvre des réformes qu'elle a souverainement engagées et escompte l'édification d'un partenariat algéro-européen respectueux de ses choix», a conclu M. Benali.

## **El Watan, 3 mai, Deux journalistes poursuivis en justice en une année à Oran**

En à peine une année, Oran a brillé par deux affaires qui ont failli valoir la prison à des journalistes. La première, qui a éclaté l'année dernière, était relative à Djamel Ghanem, cet ancien caricaturiste de la Voix de l'Oranie, poursuivi en justice à cause d'une caricature qui tournait en dérision la maladie de Abdelaziz Bouteflika. Le procureur général avait requis une peine de 18 mois de prison ferme à l'encontre de Djamel Ghanem, assortie d'une amende de 30 000 DA. Au final, Djamel Ghanem a été relaxé en mars 2014, suite à une forte mobilisation de la corporation journalistique et des réseaux sociaux.

La seconde affaire, celle-là récente, est relative à Mohamed Chergui, ce journaliste du journal étatique arabophone El Joumhouria, qui a été condamné, en première instance, le 24 février dernier à 3 ans de prison ferme pour «atteinte au Prophète». Mohamed Chergui a fait opposition de ce verdict et, alors qu'il devait de nouveau comparaître mardi dernier, son procès a été reporté au 19 mai. Responsable de la rubrique «Islamiate», Mohamed Chergui n'avait fait que reprendre l'article d'un chercheur européen qui avait pour thème «Les expressions coraniques» ; il s'est fait aussitôt licencié et, quelques mois après, la direction de son journal a déposé une plainte contre lui. Mohamed Chergui attend donc le 19 mai pour comparaître, et connaître son sort.

Pour beaucoup d'analystes, l'un des principaux dangers qui guette la corporation journalistique, et à plus forte raison quand il s'agit de correspondants, est bien sûr le maintien dans la loi du délit de presse qui peut envoyer, du jour au lendemain, des journalistes en prison.

R.R

## **El Watan, 4 mai, Le caricaturiste Tahar Djehiche devant le juge**

Tahar Djehiche s'ajoute à une longue liste de caricaturistes algériens poursuivis par les autorités à cause de leurs dessins. Son avocat, Djamel Lekbir, inquiet, qualifie les accusations de «dangereuses» et l'affaire de «politique». Joint par téléphone, Tahar explique que le procureur de la République lui reproche sa caricature publiée sur son compte facebook illustrant un sablier dont le sable de la fiole d'en haut, qui représente In Salah, s'écoule et recouvre le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, assis sur sa chaise roulante dans la fiole d'en bas.

Concernant la deuxième accusation, l'avocat affirme qu'il est toujours en relation avec la question du gaz de schiste au sud algérien. Tahar se justifie : «Il s'agit d'une question que j'ai posée sur mon compte facebook où je me suis demandé si la marche initiée par la CTLD, le 24 février (en solidarité avec la population d'In Salah et contre l'exploitation du gaz de schiste en Algérie), allait drainer des gens ou pas ?»

Connu sur les réseaux sociaux sous le nom de Tahar le caricaturiste (en arabe), Tahar Djehiche, 54 ans, enseignant en primaire à El Oued, est auditionné pour la première fois vers la fin du mois d'avril avant d'être présenté officiellement devant le procureur de la République de la même wilaya jeudi dernier.

«C'est une atteinte grave à la liberté d'expression. Les autorités veulent nous empêcher de nous exprimer contre le projet du gaz de schiste en Algérie et se lance dans une campagne d'oppression contre les voix libres du Sud qui dénoncent ces pratiques dignes d'un Etat dictatorial», s'indigne le caricaturiste.

Pour rappel, c'est Tahar Djehiche qui est derrière la plupart des slogans portés par les manifestants à Ouargla et à El Oued lors de la marche antigaz de schiste du 14 mars dernier. Son avocat affirme que son client est sous le viseur des autorités depuis 2012 et s'interroge : «Pourquoi le ministre des Affaires étrangères, qui a participé à la marche parisienne en soutien aux caricaturistes de Charlie Hebdo, ne manifeste pas sa solidarité avec Tahar Djehiche ?»

Selon Me Lekbir, Tahar risque jusqu'à 13 mois de prison ferme pour la première accusation et six mois pour la deuxième. «C'est de la hogra, fulmine Tahar Djehiche. Je reste solidaire avec la population d'In Salah et contre l'exploitation du gaz de schiste en Algérie. Je défendrai la liberté d'expression et je célébrerai aujourd'hui à ma manière, cette Journée internationale de la liberté de la presse.»

Meziane Abane

## **El Watan, 12 mai, El Oued : Le verdict de l'affaire Rachid Aouine reporté au 25 mai**

Le verdict du procès du président du bureau de la wilaya d'El Oued du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC), Rachid Aouine, en prison depuis le 1er mars dernier, a été reporté au 25 mai de l'année en cours. Rachid Aouine sera jugé dans une deuxième affaire pour «outrage à corps constitué » (la gendarmerie).

Le chef d'inculpation est lié à une vidéo montrant un homme habitant dans la commune de Mih Ouensa, à 25 km d'El Oued, être maltraité par des gendarmes lors d'une enquête. Ce jeune homme a été arrêté par les éléments de la Gendarmerie nationale d'El Oued, lors de protestations de la commune de Mih Ouensa en 2012 contre les coupures de courant. Ce jeune homme a été convoqué en tant que témoin lors du procès de Rachid Aouine, prévu aujourd'hui.

Rachid Aouine a renié cette accusation, en indiquant qu'il a partagé cette vidéo sur sa page facebook. Pour leur part, les services de la Gendarmerie nationale ont affirmé que la vidéo en question n'était pas réelle. Le jeune homme, qui a été maltraité par des gendarmes, a déclaré devant le juge qu'il avait été battu avec une ceinture militaire. Sur ce point, le collectif des avocats, dont le président de la LADDH, Me Noureddine Benissad, et Mostafa Bouchachi ont insisté pour qu'une enquête soit ouverte afin de faire la lumière sur les dépassements de la gendarmerie.

Pour sa part, le procureur de la République près le tribunal d'El Oued, a déclaré que la vidéo en question n'était pas réelle. Il a demandé dans son réquisitoire 100 000 DA d'amende et une peine de deux ans de prison ferme pour «outrage à corps constitué». Le collectif des avocats, qui a annoncé son intention de faire appel de la condamnation de Rachid Aouine, estime que les poursuites engagées contre lui portent sur ses opinions. «Les défenseurs des droits de l'homme ont droit à une protection», indique-t-il en soulignant que la «LADDH reste mobilisée pour la libération de Rachid Aouine et la défense des libertés, notamment d'expression et d'opinion».

Rezzag Salem Youcef

## **Le Rapporteur, 13 mai, Cinq ONG demandent à l'UE de faire pression sur Alger**

Après la résolution d'urgence votée le 30 avril dernier par le Parlement européen, appelant l'Algérie à libérer sans condition les militants chômeurs condamnés à des peines de prison, c'est au tour de cinq organisations internationales de défense des droits de l'homme de lui emboîter le pas, à savoir Amnesty International, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et Solidar. Ces ONG demandent à l'Union européenne de faire de la promotion et la défense des droits humains, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes, un objectif prioritaire dans ses relations avec l'Algérie. Cet appel intervient à l'approche de la neuvième session du conseil d'association Union européenne-Algérie, prévue le 19 mai.

Elles estiment que l'exercice du droit à la liberté de réunion et de manifestation reste sérieusement entravé en Algérie, bien que l'état d'urgence soit levé il y a quatre ans. La récente multiplication des actes de harcèlement contre les militants du droit au travail, condamnée à plusieurs reprises par les organisations signataires de cette lettre, démontre l'urgence d'une réaction forte de l'UE et de ses Etats membres, sur la base des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme et de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations unies, afin d'apporter un soutien urgent et visible à ces militants.

En ce qui concerne les droits des femmes, les ONG indiquent que malgré certaines mesures positives prises par les autorités algériennes depuis l'année dernière, l'Algérie ne dispose toujours pas de loi pénalisant de manière adéquate les violences faites aux femmes et les discriminations à l'égard des femmes demeurent ancrées en droit et en fait.

L'UE avait d'ailleurs fait part de ses préoccupations lors du conseil d'association de mai 2014 et avait déclaré que « l'élection de l'Algérie au Conseil des droits de l'homme des Nations unies doit encourager l'Algérie à renforcer le respect des droits fondamentaux et des libertés civiles, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression et d'opinion. L'UE encourage l'Algérie à mettre en place les instruments et les mécanismes de promotion des droits de l'homme, en droite ligne avec les conventions internationales, avec une attention particulière pour les droits des femmes ».

« Nous considérons qu'une position en faveur de la réalisation effective des droits humains est non seulement une priorité de la politique européenne de voisinage (PEV), mais aussi une obligation internationale partagée par l'UE comme par l'Algérie, selon l'article 2 de l'accord d'association », rappellent les organisations dans leur lettre.

En amont de la neuvième session du conseil d'association UE-Algérie, les organisations signataires de cette lettre réitèrent leurs recommandations à l'UE afin d'exhorter les autorités algériennes à prendre dix mesures. Entre autres, libérer immédiatement et inconditionnellement tous les militants du droit au travail qui n'ont fait qu'exercer leur droit légitime à la liberté d'expression et au rassemblement pacifique, à veiller en toutes circonstances à ce que les défenseurs des droits humains et tous les acteurs engagés en Algérie puissent exercer pleinement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sans craintes de harcèlement ou d'ingérence, d'abroger la loi n°12-06 sur les associations et élaborer une nouvelle loi sur les associations conforme aux normes internationales en la matière.

Les cinq ONG demandent aussi à l'Algérie de garantir le droit de former des syndicats en conformité avec la convention n°87 de l'Organisation internationale du travail, portant sur la liberté d'association et sur la protection du droit de s'organiser, ratifiée par l'Algérie.

## **El Watan, 13 mai, Cinq ONG de droits de l'homme saisissent Mogherini**

Des ONG des droits de l'homme multiplient les pressions sur le gouvernement algérien. A une semaine de la tenue de la 9e session du Conseil d'association Union européenne - Algérie, prévue pour le 19 mai, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), Amnesty International, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et Solidar interpellent Federica Mogherini pour mettre sur la table des discussions la question du respect des droits de l'homme.

Dans une lettre adressée à Mme Mogherini, Johannes Hahn, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et Commissaire pour l'élargissement et la politique européenne de voisinage, les cinq ONG leur demandent «d'utiliser cette rencontre ministérielle pour soulever au plus haut niveau l'appel à la libération de dix militants du droit au travail, détenus arbitrairement en Algérie depuis des mois...».

Dans leur document, les ONG des droits de l'homme rappellent que «l'exercice du droit à la liberté de réunion et de manifestation reste sérieusement entravé en Algérie, bien que l'état d'urgence ait été levé il y a quatre ans».

Elles évoquent «la récente multiplication des actes de harcèlement contre les militants du droit au travail qui démontre l'urgence d'une réaction forte de l'UE et de ses Etats membres, sur la base des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme et de la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations unies, afin d'apporter un soutien urgent et visible à ces militants».

Les ONG, connues pour leur combat pour la défense des droits de l'homme, réitèrent leurs recommandations à Bruxelles pour «exhorter» les autorités algériennes à «libérer immédiatement et inconditionnellement tous les militants du droit au travail qui n'ont fait qu'exercer leur droit légitime à la liberté d'expression et au rassemblement pacifique».

Et parmi les autres revendications des organisations des droits de l'homme, figurent l'abrogation de la loi n°12-06 sur les associations et l'élaboration d'une nouvelle loi conforme aux normes internationales en la matière et la suppression du décret interdisant depuis 2001 les réunions et manifestations à Alger.

Les ONG insistent également sur la nécessité de «veiller en toutes circonstances à ce que les défenseurs des droits humains et tous les acteurs engagés en Algérie puissent exercer pleinement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sans crainte de harcèlement ou d'ingérence». Au chapitre des droits de la femme, les cinq organisations s'interrogent sur le retard mystérieux de l'atterrissage de la loi portant la protection des femmes au Sénat.

Hacen.O

## **El Watan, 15 mai, Censure : une journaliste de la Chaîne 3 menacée de licenciement**

La journaliste de la Chaîne III Souhila Benali a été sommée, par la direction de la Radio nationale, d'arrêter d'animer l'émission «Café presse politique» sur Radio M du site d'information Maghreb Emergent. La journaliste pourtant anime l'émission du talk politique CPP sans contrepartie salariale.

Plus grave, la direction de la radio a menacé de la licencier manu militari, si elle participait à l'émission diffusée hier en direct sur Radio M qu'elle anime depuis février 2014. Selon Maghreb Emergent, «Souhila Benali s'est conformée aux textes internes de la radio publique. Sa participation bénévole à une émission hebdomadaire sur une webradio, n'est ni un travail rémunéré ni une aide à un média concurrent.

Interpellé à plusieurs reprises en 2014 sur sa présence au CPP, elle a expliqué par courrier sa situation et sa participation a finalement été tolérée, compte tenu de l'absence de textes interdisant explicitement une telle participation». Mais, a rappelé hier El Kadi Ihsane, directeur de Maghreb Emergent, sur Radio M, Souhila Benali a été marginalisée à la Chaîne III, ses sujets, dont trois grands reportages, ont été mis au placard. El Kadi Ihsane a également annoncé que la journaliste continuera d'animer le «Café presse politique» chaque jeudi matin.

Sur les réseaux sociaux, les internautes DZ dénoncent et affichent leur solidarité. Omar Zelig, producteur, réalisateur et présentateur à la radio nationale – et qui anime aussi sur Radio M l'émission «Mim» – aura ce commentaire sur facebook : «Evidemment, ils ne vont pas s'attaquer à ceux qui font la pub qu'ils présentent dans leurs émissions, ceux qui ont des boîtes de com', les anciens collaborateurs de Khalifa TV qui ensuite collaborent à Ennahar TV, à ceux qui font les télé du 4e mandat en plus de leur travail à la Chaîne III. Non, il vont prétendre que collaborer bénévolement à un podcast audio, parce qu'on ne nous laisse plus faire notre métier dans le public, c'est bosser pour la concurrence.»

Adlène Meddi

## **Liberté, 18 mai, Session du conseil d'association UE Algérie le 19 mai**

À la veille de la 9 Session du Conseil d'association Union européenne-Algérie, prévue pour le 19 mai, cinq ONG internationales, à savoir Amnesty International, le Réseau euro méditerranéen des droits de l'Homme, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, l'Organisation mondiale contre la torture et Solidar ont lancé un appel pour rendre l'accord entre les deux parties tributif de dix conditions relevant des droits de l'Homme.

Parmi les revendications de ces organisations figurent en bonne place l'abrogation de la loi n°12-06 sur les associations, l'annulation du décret interdisant depuis 2001 les réunions et manifestations à Alger ainsi que la disposition adhérente à l'arrêt des poursuites judiciaires en cas de pardon de la victime dans la loi récemment adoptée par le Parlement sur certaines formes de violences contre les femmes... Elles exigent, en outre, la suppression de toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes du code de la famille, en conformité avec les recommandations des experts en droits humains des Nations unies et délivrance, en des délais courts, des visas aux représentants des organisations internationales de défense des droits humains qui demandent à se rendre en Algérie.

## **Liberté, 27 mai, Le caricaturiste Tahar Djehiche acquitté**

Le caricaturiste Tahar Djehiche a été acquitté, hier, par le tribunal d'El-Meghaïer dans la wilaya d'El-Oued. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme, qui s'est réjouie de ce verdict, a, dans un communiqué, indiqué que le procès du caricaturiste Tahar Djehiche a eu lieu en présence du collectif d'avocats de la Laddh, en l'occurrence

Mes Belahrech Zakaria et Badi Abdelghani qui ont plaidé pour l'acquittement de M. Djehiche en se basant sur les dispositions de la Constitution algérienne et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui protègent le droit à la liberté d'expression.

Le parquet a requis 6 mois de prison ferme et 20 000 DA d'amende avant que le juge ne prononce l'acquittement en faveur du prévenu, a précisé la même source.

En rappelant que Tahar Djehiche était accusé d'atteinte au président de la République et d'incitation à attroupement, la Laddh a estimé que "ce dénouement positif ne doit pas nous faire oublier les condamnations en cascade d'autres défenseurs des droits de l'Homme, et cela, pour avoir exercé leur droit à l'expression". À cet effet, la Laddh rappelle que l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que "tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit à ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit".

Par ailleurs, la Laddh alerte l'opinion publique sur la situation particulière des activistes dans le sud du pays qui restent exposés à toutes formes de pression. Car au lieu de répondre aux besoins sociaux et de libertés des populations du Sud, les autorités usent et abusent des appareils de l'État, notamment les services de sécurité et de la justice pour réprimer toute expression libre.

La Laddh estime, dans le communiqué signé par son président Noureddine Benissad, que pour l'instauration d'un climat de confiance entre l'État et ses propres citoyens, ces derniers devraient se sentir libres dans l'exercice de leurs droits constitutionnels et l'État devrait agir en tant que protecteur de ces droits et non en tant que persécuteur. Elle réaffirme, par ailleurs, son attachement aux valeurs de solidarité avec tous les militants menacés par la justice et reste mobilisée pour les défendre.

A. R.